

MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2021

L'Assemblée Générale est ouverte à 9h30 heures par M. Nicolas BOUCQUEY, Président de la Mutuelle Interentreprises du GAN, en présence de plusieurs administrateurs, de membres adhérents au régime et de Mme Clélia Lefèvre représentant Valérie Dagannaud du cabinet Tuillet Audit, Commissaire aux Comptes de la Mutuelle Interentreprises du GAN.

Le Président rappelle que cette année, la résolution n°6 porte sur une modification des statuts. En conséquence et conformément à l'article 18 des Statuts, l'Assemblée Générale ne délibère valablement sur ce thème que si le nombre de ses membres présents ou ayant fait l'usage de la faculté de vote par correspondance représente au moins la moitié du total des membres. Les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés

Le quorum étant de 3 687 et le nombre de votant étant de 2 145, l'assemblée Générale ne peut valablement délibérer, en conséquence le Président clôt la première AG à 9h45.

Le Président ouvre alors la seconde Assemblée Générale à 9h45. Conformément à l'article 18 des statuts, cette dernière peut valablement délibérer si le nombre de ses membres présents ou ayant fait usage de la faculté de vote par correspondance représente au moins le quart du total des membres. Les décisions doivent être prises à la majorité des deux tiers des suffrages.

Le quorum étant de 1 843 et le nombre de votant étant de 2 145 auquel s'ajoute le vote des 6 membres honoraires, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président, M. Nicolas. Boucquey donne la parole à M. Julien THOURAUD, Trésorier Adjoint qui commente le rapport de gestion.

- Parmi les faits marquants de l'exercice 2020, M. Julien THOURAUD rappelle :
 - Un changement de Banques : La mutuelle a cessé ses relations avec Orange Bank et a fait appel à 2 nouveaux organismes bancaires BNP PARIBAS pour son compte courant et la banque d'affaires CACEIS (crédit agricole) pour le dépôt de ses titres.
 - Un contexte sanitaire inédit : Pour faire face à cette crise sanitaire, la France a pris en autres des mesures de confinement afin de limiter la propagation de ce virus. Dans ce contexte, la mutuelle s'est organisée en interne afin d'assurer la poursuite de ses activités et la continuité de ses services pour ses clients et bénéficiaires (télétravail, mails,....). De ce fait, elle a tenu ses instances (CA) en distanciel.
 - Le déploiement de la réforme du 100% santé : Cette réforme a pris pleinement ses effets pour l'Optique et le Dentaire en 2020 et en partie pour l'audioprothèse. Cependant, la crise du COVID rend difficile l'analyse de l'impact de cette réforme sur les remboursements de la Mutuelle et il faudra sans doute plusieurs exercices moins perturbés que 2020 pour bien appréhender les conséquences.
 - L'instauration d'une nouvelle contribution à la charge des organismes assureurs santé : En raison de la crise sanitaire et de la baisse des demandes de remboursement de frais de santé qui en découle, les OCAM (Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie) ont réalisé d'importantes économies. De nombreuses personnes ont en effet consulté les médecins ou spécialistes en téléconsultation ou ont tout simplement reporté leurs consultations médicales et interventions chirurgicales, etc. En parallèle, le régime obligatoire a pris en charge la totalité des frais de certains actes qui, en temps normal, ne sont remboursés que partiellement. Par conséquent, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 a instauré une contribution exceptionnelle à la charge des organismes complémentaires en santé dite "taxe Covid". Cette contribution, dont le produit sera intégralement affecté à la caisse nationale d'assurance maladie, pour lui permettre de réduire son déficit, est assise sur la même assiette que la

TSA (Taxe de Solidarité Additionnelle) et se monte à 3,9%. Elle est payable au 31 01 2021 pour une quote part de 2,6% et au 31 01 2022 pour le solde (1,3%).

- Puis, M. THOURAUD présente les comptes annuels-concernant l'exercice 2020 :
 - Le total du bilan s'élève à 14.2 millions€ contre 13.7millions€ en 2019 et le résultat à 262 k€ aprèsIS.
 - Les cotisations nettes de frais sont de 3,476millions€ et en baisse de - 2.6% par rapport à 2019
 - En année de survenance le P/C est de 92,3% pour le Contrat Obligatoire et de 89.3% pour le contrat facultatif, soit une amélioration du P/C de 0.06% par rapport à celui de 2019.
- Ensuite, M.THOURAUD présente l'affectation du résultat 2020 (261.981€) soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. Selon les modalités de l'article 47 des statuts, 40.790€ sont à affecter à la réserve statutaire. Le reste, soit 221.191€ est affecté aux réserves libres des contrats obligatoire et facultatif en proportion de leur contribution au résultat de l'année, soit, respectivement 115 904€ et 105 287€.
- Mme Clélia Lefèvre du cabinet Tuillet Audit, Commissaire aux Comptes de la Mutuelle Interentreprises du GAN, donne lecture des rapports sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées.

M. BOUCQUEY clôt la réunion à 11h30 en remerciant les participants pour leur présence et leurs interventions.

Le président de la Mutuelle
Nicolas Boucquey

ANNEXES

RÉSULTATS DU VOTE SUR LES RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nombre d'inscrits: 7374

Quorum pour la 2nde AG : 1843

Votants : 2145

Suffrages exprimés : 2005

Nombre de membres honoraires : 6

Quorum : 2

Votants : 5

Suffrages exprimés : 5

Taux de participation total : 29,09 %

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan approuve le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2020.

OUI : 1919	NON : 11	ABSTENTION : 147	BLANC : 70	NUL : 3
------------	----------	------------------	------------	---------

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan, réunie le 29 juin 2021 et statuant selon les modalités requises pour l'examen et l'approbation des comptes de l'exercice 2020 arrêtés par le conseil d'administration, conformément aux dispositions statutaires, après avoir pris connaissance des éléments principaux :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- et des différents renseignements complémentaires donnés

Approuve :

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés et, faisant apparaître un résultat excédentaire de 261.981€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

OUI : 1893	NON : 25	ABSTENTION : 135	BLANC : 94	NUL : 3
------------	----------	------------------	------------	---------

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan approuve, sur proposition du conseil d'administration, l'affectation du résultat de l'exercice 2020 comme suit :

40.790 € au fonds de réserve, tel que prévu par l'article 47 des statuts

115.904 € à la réserve du contrat obligatoire

105287^e à la réserve du contrat facultatif qui contribue à la totalité du résultat.

OUI : 1893	NON : 20	ABSTENTION : 137	BLANC : 98	NUL : 2
------------	----------	------------------	------------	---------

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Interentreprises du Gan, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 114-32 du code de la Mutualité.

OUI : 1746	NON : 23	ABSTENTION : 270	BLANC : 109	NUL : 2
------------	----------	------------------	-------------	---------

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport sur l'intermédiation et sur la délégation de gestion pour l'exercice 2020, prend acte dudit rapport.

OUI : 1803	NON : 20	ABSTENTION : 217	BLANC : 107	NUL : 3
------------	----------	------------------	-------------	---------

Sixième résolution

L'assemblée générale approuve la modification des statuts de la Mutuelle interentreprises du GAN.

OUI : 1763	NON : 25	ABSTENTION : 244	BLANC : 115	NUL : 3
------------	----------	------------------	-------------	---------

Septième résolution

L'assemblée générale ordinaire procède à l'élection des 4 administrateurs parmi les membres participants.

Candidats	Nombre de voix obtenues
BERTON Jean-François	674
BESNARD Jean-François	688
DROUARD Frédéric	303
FENIX Hervé	364
GALLION Marie-Claude	495
GEORGES Matthieu	231
GRISON Peter	306
HECQUET Gérald	233
IHAMOUINE Yves	292
LEROY Elise	287
LESBATS Philippe	345
MAHCER Abdelrani	317
MERLEN Laurent	799
MORICEAU Patrick	283
REININGER Ghislaine	677
SENSAR Merien	231
VIDAILLAC Véronique	406
VILLETTE Sandrine	392
ZEITINDJIOGLOU Olivier	147

Les administrateurs élus sont :

MERLEN Laurent
 BESNARD Jean-François
 REININGER Ghislaine
 BERTON Jean-François

Candidats	Nombre de voix obtenues
DARRY Jean-Pierre	4
RIEY Olivier	4

Les membres honoraires élus sont :

DARRY Jean Pierre
 RIEY Olivier